

En cas de canicule, le Centre Communal d'Action Sociale active sa cellule de veille communale. Ce dispositif s'adresse aux personnes fragiles résidant à Vienne, que ce soit des personnes âgées, des personnes sans domicile, ou des personnes handicapées, ainsi que les enfants fréquentant les centres de Loisirs.



Mesures prises par la Ville

Conformément aux directives gouvernementales en vue de prévenir une éventuelle canicule, la ville de Vienne prendra plusieurs mesures :

- **Installation de climatiseurs** dans les 4 Carrousels de la ville
- **Envoi de courriers de prévention** avec des plaquettes de l'INPES
- Proposer une inscription auprès du service pour un **accompagnement individualisé**
- Communication d'un **numéro dédié : 04 74 78 30 40**
- **Diffusion massive des plaquettes de prévention** sur les risques liés à la canicule
- **Organisation de la veille des personnes en errance** : une mailing-liste sera créée afin de diffuser très rapidement le message d'alerte aux partenaires concernés pour l'ensemble des publics vulnérables (personnes âgées, enfants, personnes souffrant de handicap, personnes en errance).

Mais, tous les efforts faits par la collectivité ne doivent pas exclure les solidarités familiales et de voisinage. Celles-ci doivent primer avant tout autre mode de prise en charge.

Les personnes âgées sont la cible principale des méfaits de la canicule. Mais, il ne faut pas oublier non plus les enfants, les personnes souffrants de handicap et les sans domicile fixe. L'ensemble des services s'occupant de ces publics est mobilisé.

Lutter contre les méfaits de la canicule est essentiellement une question de bon sens. Dans la plaquette qui sera diffusée par le CCAS, ces conseils sont rappelés, même s'ils sont déjà appliqués

par tout le personnel médical et social des établissements de VIENNE. Il est important que la population et les familles connaissent ces gestes simples et qu'elles accordent de l'attention à leurs aînés, famille, voisins ou relations.



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.santé.gouv.fr/canicule • www.météo.fr



4 NIVEAUX DE VIGILANCE

Niveau 1 : la veille saisonnière est activée chaque année du 1er juin au 31 août, période d'information et de prévention.

Niveau 2 : avertissement chaleur (passage en jaune de la carte vigilance) appel des personnes inscrites au dispositif canicule une fois par semaine.

Niveau 3 : alerte canicule (passage en orange de la carte vigilance) déclenchée par le préfet. Appel des personnes inscrites au dispositif canicule une fois tous les 2 jours.

Le CCAS recevra un fax de la sous-préfecture de Vienne, et déclenchera les actions suivantes :

- mailing aux antennes mairie et aux structures recevant un public fragile

- la police municipale se déplacera auprès des personnes en errance pour distribuer de l'eau
- le cadre référent du CCAS étudiera les cas particuliers

Niveau 4 : mobilisation maximale (passage en rouge de la carte vigilance), appel des personnes inscrites au dispositif canicule tous les jours, ainsi qu'une visite à domicile.

L'alerte canicule (niveau orange) se déclenche selon les conditions suivantes : **température supérieur à 31°C l'après-midi et 21°C la nuit pendant plus de 3 jours consécutifs.**

Le plan « grands froids »

L'hiver, le CCAS active son dispositif « grands froids » afin de mettre à l'abri les personnes sans domicile fixe. Ce dispositif se fait sur réquisition préfectorale uniquement.

Si ce n'est pas le cas, les personnes sont invitées à contacter le 115.

Voir les informations complémentaires

Contacts

C.C.A.S.

1 passage Saint-Antoine
38200 Vienne
Tél. : 04.74.78.30.40

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Doc à télécharger

 Demande d'accompagnement

Numéros utiles
Numéro dédié

04 74 78 30 40

```
jQuery(document).ready ( function(jQuery) { if(jQuery('.group-left .field-name-field-diaporama')){  
jQuery('.group-left .field-name-field-diaporama img').each(function(){ title = jQuery(this).attr('title');  
jQuery(this).parent().parent().prepend('+title+'  
' ); }); } } );
```

URL source: <http://vienne.fr/solidarite/plan-canicule>